

DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE

ANNÉE 20.../20...

TM – EB – SV – AT – BF – GM – IM – EP – FD



Enfant concerné par la dérogation :

NOM de l'enfant : _____ Prénom de l'enfant : _____

Date de naissance : _____ Sexe : F M

Domicile en cas de séparation/divorce : Représentant légal 1 Représentant légal 2 En résidence alternée

Représentant légal 1 : Père Mère Tuteur

NOM d'usage : _____ NOM de naissance : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Représentant légal 2 : Père Mère Tuteur

NOM d'usage : _____ NOM de naissance : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Situation familiale :

Mariés pacsés vie maritale séparés célibataire divorcés veuf/veuve

En cas de séparation/divorce, un jugement a été prononcé : **OUI – NON**

École souhaitée : _____

Motifs :

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné-e _____ déclare sur l'honneur :

- Que tous les titulaires de l'autorité parentale sur mon/mes enfants sont bien informés de ma démarche d'inscription scolaire et l'approuvent.
- Ne pas pouvoir informer de ma démarche d'inscription scolaire les autres titulaires de l'autorité parentale sur mon/mes enfants
- La situation particulière suivante : _____

Article 441-7 du code pénal : « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.
2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère.
3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

« Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui ».

Fait à Paris, le ____ / ____ / 20____ Signature :

DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE

1^{ère} étape : La création de la demande

En mairie sur **rendez-vous uniquement**

Où

Par mail à l'adresse ddct-ma14-derogation@paris.fr

Pour réaliser une demande de dérogation, l'inscription administrative sur l'école de secteur doit être faite au préalable.

Les pièces à fournir :

- Le bulletin (au verso) rempli
- Pièce d'identité du parent présent
- Lettre de motivation (facultatif)

En cas de séparation/divorce :

- Jugement confiant la garde de l'enfant
- Autorisation écrite du 2ème parent + pièce d'identité (en cas de séparation)

2^{ème} étape : La commission de dérogation

La commission décisionnaire se compose : des directeurs-trices d'écoles, des inspecteurs-trices de l'éducation nationale, et du premier adjoint élu en charge de la petite enfance et des nouveaux apprentissages Monsieur Amine BOUABBAS.

3^{ème} étape : la décision

Les résultats sont communiqués par envoi postal

La réponse est positive :

- Vous recevrez la décision favorable accompagnée du certificat d'inscription scolaire.
Ce dernier est à remettre au responsable de l'école concernée afin d'effectuer l'admission de votre enfant.

La réponse est négative, 2 possibilités :

- Vous souhaitez faire un recours. Vous avez jusqu'au **24/06/2026** minuit pour l'effectuer.
La demande doit être faite par mail à l'adresse scolaires14@paris.fr ou par courrier à l'attention de :

L'élu-e en charge de l'éducation,
De la petite enfance, des familles et des nouveaux apprentissages
2, place Ferdinand Brunot
75014 Paris

Vous ne souhaitez pas faire de recours. Vous devrez alors valider l'inscription de votre enfant dans son école de secteur.